

LA SÉLECTION

La Sélection Bettane+Desseauve est organisée par Bettane+Desseauve SAS, société immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B522 728 278, au capital de 514 197€, siège 6 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

La Sélection est une signature éditoriale de dégustation à l'initiative de Michel Bettane et Thierry Desseauve, destinée essentiellement aux vins commercialisés sur le marché français.

La Sélection Bettane+Desseauve est organisée dans le respect du règlement ci-dessous énoncé. Ce règlement est consultable par toute personne intéressée sur selectionbd.bettanedesseauve.com. La dégustation pour la Sélection Bettane+Desseauve 2026, se déroulera les vendredi 20 et samedi 21 mars 2026, à l'adresse suivante : Le Solaris – 25 Rue Boyer, 75020 Paris.

ADMISSION

La Sélection est ouverte à tous les metteurs en marchés : vignerons, domaines, châteaux, coopératives, négociants, marques de distributeurs. Sont admis tous les vins (rouges, blancs, rosés, mousseux et vins de liqueur), bénéficiant ou non d'un signe de qualité (AOP, IGP). Peuvent concourir des vins en bouteille mais aussi des bag-in-box. Seuls des vins finis sont acceptés à la dégustation (pas d'échantillons bruts de cuve ou prélevés sur fûts), les vins en bouteille devant être tirés-bouchés, pas nécessairement habillés. Il n'y a pas de contrainte liée au millésime, des vins déjà en bouteille depuis quelque temps peuvent être présentés. Les vins non millésimés sont également acceptés.

Le vin qui concourt doit provenir d'un lot homogène destiné à la consommation et être disponible dans une quantité d'au moins 1 000 L. Un volume inférieur, toutefois supérieur à 100 L, peut être admis lorsque la production est particulièrement faible. Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteilles. La mention de la provenance doit être faite sur ces bouteilles. Les étiquettes de commercialisation doivent être conformes :

- à la réglementation en vigueur en France pour les vins français.
- à la réglementation communautaire pour les États-membres de l'Union Européenne.
- à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.

ÉCHANTILLONS

Chaque échantillon est présenté dans les conditions suivantes : Nous demandons 2 bouteilles de 0,5 à 1 litre par vin présenté, si possible habillées de l'étiquette commerciale. Le second échantillon sera ouvert en cas de doute lors de la dégustation, ou servira pour la photo en cas de sélection. Au cas où un vin sélectionné aurait nécessité l'ouverture des deux échantillons, nous demanderions alors un troisième échantillon pour la photo. Aucun échantillon non conforme ne sera retourné, les échantillons restant la propriété de Bettane+Desseauve. Rappel : les échantillons bruts de cuve ou pris sur fût ne sont pas acceptés. Pour les vins conditionnés en bag-in-box, un seul BIB suffit. Date d'envoi des échantillons : du 5 janvier au 13 mars 2026. Aucun échantillon ne sera accepté ni avant, ni après cette date.

Ces échantillons doivent être expédiés, à l'adresse suivante :

Transports PSP – La Sélection
2 rue Etienne de Montgolfier
77515 Pommeuse

INSCRIPTIONS

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 5 janvier 2026

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 13 février 2026

L'inscription doit se faire par sur le site internet dédié : selectionbd.bettanedesseauve.com ou sur bulletin papier. L'inscription sera validée à réception de votre dossier complété et du règlement (par virement, carte bancaire ou chèque) à l'ordre de Bettane+Desseauve.

FRAIS D'INSCRIPTION :

90 euros hors taxes par échantillon présenté soit 108 euros TTC.

À la suite de votre demande d'inscription, vous recevrez un mail de confirmation. L'envoi du dossier d'inscription à cette sélection implique l'acceptation complète du présent règlement. Vous recevrez la facture par mail à la suite de votre règlement.

Les frais de participation ne seront pas remboursés si les échantillons ou les documents relatifs à l'inscription arrivent après la date limite d'inscription ou à une adresse erronée.

Le dossier d'inscription est à compléter sur le site selectionbd.bettanedesseauve.com ou à expédier à l'adresse suivante :

Bettane+Desseauve
La Sélection - Laurence Fabre
6 rue de Lisbonne
75008 Paris

JURY ET DÉROULEMENT DE LA DÉGUSTATION

La dégustation se déroule en France métropolitaine. Pour la Sélection Bettane+Desseauve, les jurés sont essentiellement européens et amateurs. Bettane+Desseauve désigne les jurys à partir d'une liste préétablie de dégustateurs. Chaque table de jury est composée de 3 membres minimum dont les 2/3 ont des compétences reconnues en dégustation :

- 2 amateurs : ils auront auparavant déclaré leur intérêt pour le vin.
- 1 président de jury : un dégustateur ayant suivi avec succès un cycle de formation à la dégustation ou dont un expert B+D a validé la compétence après 5 séances de dégustations au moins. Le rôle du président du jury est de déguster les vins, d'animer les débats et de reporter les commentaires et les notes sur les fiches de dégustation.
- 1 expert Bettane+Desseauve : un expert est affecté à plusieurs tables. Son rôle est de valider les cuvées sélectionnées au préalable par les jurés, valider la note proposée pour chaque vin et de synthétiser les commentaires de dégustation.

La note finale et le commentaire de dégustation attribués au vin sont donc confirmés par les experts B+D pour chaque vin sélectionné. L'expert Bettane+Desseauve est le décisionnaire final sur la sélection ou non d'un vin.

Bettane+Desseauve prend les mesures appropriées afin d'éviter qu'un compétiteur, membre

du jury, ne juge pas ses vins et recueille une déclaration sur l'honneur des membres du jury mentionnant leurs liens directs ou indirects avec les vins présentés à la Sélection. Le jury, désigné et placé exclusivement par les soins de l'organisation, notera entre 8 et 12 vins par session de 1h30, après débats et confrontations guidés par l'expert. En cas de désaccord, un repêchage à la demande de l'expert Bettane+Desseauve sera décidé, pour dégustation par un autre jury.

Les dégustations se font à l'aveugle, les bouteilles sont recouvertes (anonymes), dès leur réception. Les vins seront dégustés selon leur catégorie (origine, type, couleur et fourchette de prix), les échantillons étant placés auparavant dans un emballage identique garantissant leur anonymat. L'appréciation des vins sera descriptive et comportera des commentaires sur les qualités organoleptiques.

Bettane+Desseauve assure le bon déroulement de la sélection et désigne un commissaire général indépendant qui garantit le bon déroulement du processus de sélection. Celui-ci est chargé de vérifier le respect du règlement, la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation et de son jugement, à l'aide de la fiche d'inscription, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

LES VINS SELECTIONNÉS

Seuls les vins ayant obtenu une note supérieure à 86/100 seront susceptibles de faire partie de La Sélection Bettane+Desseauve. La Sélection ne constitue pas un concours vinicole et ne délivre aucune distinction hiérarchisée. Bettane+Desseauve ne garantit pas la sélection d'un vin présenté. La sélection n'est ni contractuelle ni commerciale.

Le nombre de vins sélectionnés ne représentera pas plus des deux tiers des vins présentés. Les résultats de la Sélection seront disponibles à partir de la semaine du 6 avril 2026. Chaque participant en sera avisé ultérieurement par e-mail.

Pour chaque vin sélectionné, Bettane+Desseauve délivrera une note sur 100, un commentaire de dégustation et une catégorisation. Ces éléments seront présentés dans un kit média complet, dédié aux réseaux sociaux, avec des modèles personnalisables à télécharger. Les producteurs des vins sélectionnés pourront utiliser numériquement et gratuitement le logo. Ils pourront également commander auprès de Bettane+Desseauve des supports physiques de de celui-ci (type macarons autocollants ou collerettes - non encore définis), pour mettre en valeur la sélection de leur vin (conditions et tarifs : nous contacter).

Les participants qui perdraient l'appellation qu'ils ont revendiquée à l'inscription sont tenus d'en informer l'organisation. Le vin expédié sera prélevé sur les échantillons envoyés. Si d'aventure il venait à manquer un (bouchon, casse, etc.), nous vous demanderions de nous réexpédier un échantillon supplémentaire.

Bettane+Desseauve se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses. L'utilisation non autorisée, la reproduction du logo et des distinctions sont strictement interdites.

Les résultats de la Sélection seront diffusés le plus largement possible sous forme de publications web et presse et de tout autre moyen de communication.

CONTROLES

La société Bettane+Desseauve est seule compétente pour régler d'éventuels litiges. Bettane+Desseauve se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au présent règlement.

Le commissaire général présentera dans un délai de deux mois après la dégustation, un compte rendu signé, attestant que la sélection s'est déroulée conformément aux dispositions du présent règlement et précisant l'ensemble des éléments suivants :

- le nombre de vins présentés, globalement et par catégorie ;
- le nombre de vins sélectionnés, globalement et par catégorie ;
- la liste des vins sélectionnés et pour chaque vin sélectionné, les éléments permettant d'identifier le vin et son détenteur.

Le compte rendu sera consultable sur le site selectionbd.bettanedesseauve.com

En présentant un vin à la Sélection, un metteur en marché s'engage à ce que le vin présenté soit représentatif du lot concerné. Bettane+Desseauve se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation des supports physiques matérialisant la Sélection.

FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

Si un événement indépendant de la volonté de Bettane+Desseauve devait empêcher le bon déroulement de la Sélection, Bettane+Desseauve ne pourraient en aucun cas être tenu pour responsable. Bettane+Desseauve se réserve le droit d'annuler la dégustation, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, la prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'événement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être engagée par le participant. Bettane+Desseauve ne peut, par ailleurs, être tenu pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons.

TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La société Bettane+Desseauve (ci-après « le responsable de traitement ») met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- l'intérêt légitime poursuivi par le responsable de traitement lorsqu'il poursuit les finalités suivantes : prospection et animation ; gestion de la relation avec ses clients et prospects ; organisation, inscription et invitation aux événements.
- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité : l'information commerciale, la gestion, le suivi des dossiers et des abonnements de ses clients ; le recouvrement.
- le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité : la facturation ; la comptabilité.

ACCEPTATION

L'inscription à la Sélection et la transmission d'échantillons implique l'acceptation intégrale du présent règlement et la reconnaissance de la nature exclusivement éditoriale de la Sélection Bettane+Desseauve.